

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 13233

présenté par

M. Le Gall, Mme Etienne, M. Walter, M. Coquerel, M. Léaument, M. Maudet et M. Rome

ARTICLE 2

I. – À la fin de l’alinéa 17, substituer à la date :

« 1^{er} juillet 2024 »,

la date :

« 1^{er} novembre 2023 ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, issu d'une proposition de l'UNSA, propose que la publication de l'index seniors soit effective dès le 1er novembre 2023 pour toutes les entreprises soumises à l'obligation de publication. En effet, l'index seniors doit avoir vocation à se mettre en œuvre rapidement en raison de l'urgence d'agir pour l'amélioration du maintien et du retour à l'emploi des salariés âgés.